

FLASH : le traitement des acomptes



Introduction

Définition

Lorsqu'aucune consommation de biens ni prestation de services n'a encore eu lieu, tout paiement effectué avant l'émission de la facture commerciale doit être formalisé par une facture d'acompte.

L'acompte constitue un engagement. Il engage à la fois le vendeur et l'acheteur sur la finalisation de l'opération (pour le premier par la livraison ou la réalisation, pour le second pour le paiement de la livraison ou de la réalisation).

La facture d'acompte n'est pas enregistrée comptablement dans le chiffre d'affaires de l'entreprise dans la mesure où aucune opération n'a été réalisée.

Constats

On rencontre aujourd'hui sur le terrain des pratiques de demandes d'avance... qui ne sont pas toujours matérialisées par des factures d'acompte, par exemple :

- Demande de paiement sur des pro-formats ou des devis ou sur commande,
- Demande d'avance avant de débiter des travaux.

Acomptes ou factures intermédiaires ?

- Il arrive fréquemment que les projets de travaux utilisent le terme "d'acompte » sur des factures issues d'avancées de travaux. Dans la mesure où une réalisation a débuté, les factures produites entre dans le chiffre d'affaires et ne peuvent pas être considérées comme des factures d'acompte.
- On rencontre dans certains secteurs, des paiements pour lesquels des anticipations ont été établies (souvent par contrat) sur des valeurs connues seulement à la fin d'une période, exemple : prix/quantité connus a posteriori. Si les factures sont intégrées au chiffre d'affaires, on parlera bien de facture et non de facture d'acompte qui ne s'applique que sur des factures de paiement reçus hors chiffre d'affaires.

Les obligations

Dans le B2B (et dans le B2C), tout règlement anticipé (avant livraison de bien ou réalisation de service) doit faire l'objet d'une facture d'acompte (Art 289 CGI). Depuis le 01/01/2023, tout acompte de biens ou de services donne lieu à l'application de la TVA.

Hors circuit

Au cours du processus de commande ou sur présentation d'un devis, le fournisseur demande au client un acompte.

Le client paie l'acompte ou attend la facture d'acompte pour payer.

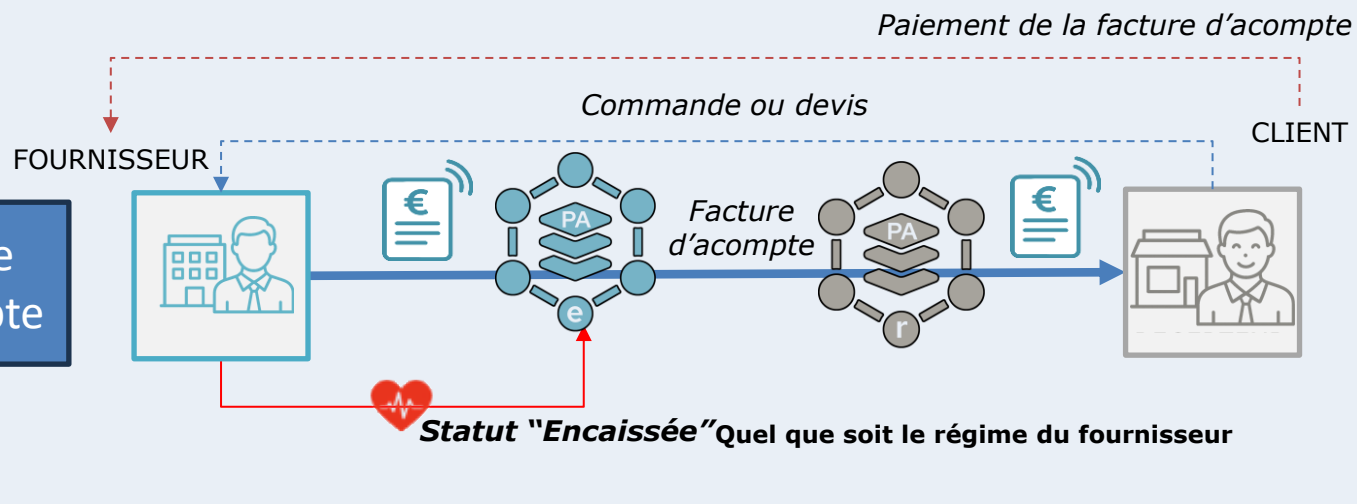
Circuit facture

Le fournisseur établit une facture d'acompte.

Cycle de vie

Quel que soit son régime de TVA (sur débit ou encaissement) et le type d'échange (bien ou services), le fournisseur doit déclarer l'encaissement de l'acompte*.

Facture d'acompte



*L'obligation de déclaration des encaissements d'acompte sur les biens est en cours d'être entérinée dans les textes.

Hors circuit

Le fournisseur livre le bien ou réalise la prestation.

Circuit facture

Le fournisseur établit une facture définitive de l'ensemble de l'opération déduisant l'acompte.

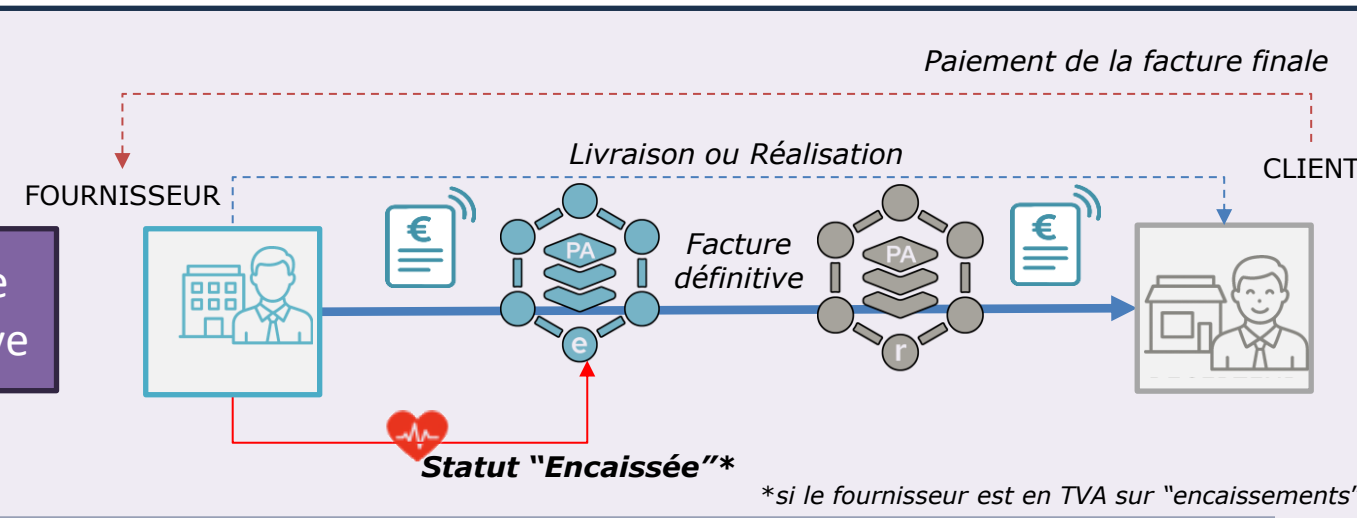
Hors circuit

Le client paie le solde.

Cycle de vie

Le fournisseur déclare le statut « encaissé » seulement s'il est au régime sur encaissement.

Facture Définitive



*si le fournisseur est en TVA sur "encaissements"

Impacts traitement des acomptes dans la réforme

Acompte

Facture Finale

Traitement comptable



Un acompte n'est pas une opération comptabilisée dans le chiffre d'affaires.
Néanmoins, elle est assujettie à la TVA, quelle que soit la vente à venir.

La facture finale, produite après la réalisation, permet la comptabilisation au chiffre d'affaires de l'entreprise.
Le client paie le solde dû (soit acompte déduit) et la TVA de la facture finale doit prendre en compte celle déjà versée sur l'acompte.

Composition des factures



La facture d'acompte comporte plusieurs particularités:

- Le code type de document **BT-3 = 386** en cas de facture, **503** en cas d'avoir sur facture d'acompte
- Le cadre de facturation **BT-23** est celui sur lequel l'opération à venir portera :
 - B1 sur du **Bien**, B2 si l'acompte est déjà payé,
 - S1 : sur du **Service**, S2 si déjà payé,
 - M1 : **Double** (Bien et Service), M2 si déjà payé.
- Si déjà payé :
 - la date d'échéance BT-9 est la date de l'encaissement de l'acompte,
 - le montant à payer BT-115 = 0,
- Le montant de la TVA est calculé sur la totalité du montant de l'acompte.

La facture définitive porte sur la totalité de la prestation ou du bien.

- Le code type de document est celui d'une facture (BT-3) = 380.
- C'est le cadre de facturation (BT-23) qui qualifie le cas d'usage :
 - B4 : Facture finale de **Bien** après acompte,
 - S4 : Facture finale de **Service** après acompte,
 - M4 : Facture finale **Double** (Bien et service au sein d'une même facture).
- Le montant de l'acompte peut être repris de plusieurs manières :
 1. Méthode privilégiée par la DGFIP : **reprise à la ligne**,
 2. Méthode alternative 1 : **déclarer la reprise en pied de page (montant déjà payé)**,
 3. Méthode alternative 2 **non décrite dans les spécifications ou normes** : **Produire un avoir d'acompte en parallèle de la de la facture définitive, qui porterait ainsi sur la totalité de la somme facturée.**

Cycle de vie



La réception d'un acompte devrait faire l'objet, **à terme**, d'une déclaration de l'encaissement en cycle de vie.

L'encaissement de la facture finale ne doit être déclaré en cycle de vie que si l'entreprise est au régime de la déclaration de TVA sur encaissements.

Concrètement : comment se compose la facture d'acompte ?

FACTURE D'ACOMPTE



Exemple :

- Une entreprise passe une commande d'une machine pour une valeur de 10 000 euros.
- Le fournisseur lui demande un acompte de 1 000 euros.
- Le fournisseur établit la facture d'acompte.

Le cadre de facturation peut indiquer que l'acompte a déjà été réglé
Ici BT-23 = B2

Date d'échéance BT-9 = Date de paiement de l'acompte

FACTURE D'ACOMPTE
N° **AC20250023**
Date : **31/01/2025**

Type de facture BT-3 = 386

SELLER TRADE NAME
LE FOURNISSEUR
35 rue d'Ici, Seller line 2
75018 PARIS, FR
CONTACT : M. CONTACT,
@adresse : 123456782_CDV
ID : 123 - GLN : 587451236587
SIREN : 123 456 782

N° TVA : FR 11 123 456 782
Nos références
N° DE CLIENT : REFCLJ0215

Vos références
SERVICE EXECUTANT : SERVEXEC
REF COMPTABLE : BUYER ACCOUNT REF
N° BON DE COMMANDE : PO201925478
Références sur la facture
CADRE DE FACTURATION : B2

Adresse du Client
LE CLIENT
BUYER Adresse LIGNE 1
06000 MA VILLE,
France

Adresse
Contact: 01 01 25 45 87, buyer@buyer.com

Vos identifiants
SIREN : 987 654 321
N° TVA : FR 05 987 654 321

Livraison: adresse, références
DEL Name
ID : PRIVATE_ID_DEL -
DATE DE LIVRAISON : 28/01/2025
DEVISE : EURO (EUR)

# Ligne FACT	# ligne BC CODE ARTICLE, REFERENCE	NOM & DESIGNATION	P.U. HT (EUR)	UNIT for P.U.	Qté	Remise (-) Charge (+) (EUR)	TOTAL HT (EUR)	TVA
1	# ligne BC 1	Acompte sur commande PO201925478 - Description	1 000,00	PCE	1,00		1 000,00	20,00%

Détail TVA (motif si exonération, code E, O, K, AE)	Code	Taux	Base TVA	Montant TVA
	S	20,00%	1 000,00	200,00

TVA acquittée sur les encaissements
Tout retard de paiement engendre une pénalité exigible à compter de la date d'échéance, calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal.
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €.
Les règlements reçus avant la date d'échéance ne donneront pas lieu à escompte.
CONDITIONS DE PAIEMENT : PAIEMENT 30 JOURS NET

TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
1 000,00	200,00	1 200,00

Déjà payé : 1 200,00

Date d'échéance :	31/01/2025	NET A PAYER	0,00 EUR
-------------------	------------	-------------	----------

Montant déjà payé
BT-113 = 1200

	BT	Description	Valeur
ENTETE	BT-1	Numéro de facture	AC-0001
	BT-2	Date d'émission	31/01/2025
	BT-3	Type de facture (code)	386
	BT-9	Date d'échéance	31/01/2025 (paiement acompte)
	BT-23	Cadre de facturation	B2 (déjà payée)
	BT-109	Montant total HT	1000
	BT-110	Montant TVA	200
	BT-112	Montant TTC	1200
	BT-113	Montant Payé	1200
	BT-115	Montant à payer	0
LIGNE	BT-153	Acompte sur commande	Acompte sur commande
	BT-146		1000
	BT-129	Quantité	1
	BT-130	C62	C62
	BT-151	Code type TVA	S
	BT-152	Taux TVA	20
	BT-131	Montant ligne	1000



La facturation finale Option 1 : reprise à la ligne

FACTURE FINALE

BT (entête)	Description	Valeur	BT (Pied)	Description	Valeur
BT-1	Numéro de facture	FAC-0002	BT-109	Montant total HT	9 000
BT-2	Date d'émission	28/02/2025	BT-110	Montant TVA	1 800
BT-3	Type de facture (code)	380	BT-112	Montant TTC	10 800
BT-25	Réf facture antérieure		BT-113	Montant Payé	0
EXT-FR-FE-02	Type fact antérieure		BT-115	Montant à payer	10 800
BT-8	Code exigibilité TVA	Sur débit	Le fournisseur déclare la reprise d'acompte en ligne de facture		
BT-23	Cadre de facturation	B4			

BT (Lignes)	Description	Valeur		
BT-126	Ligne	1		2
BT-153	Description	Bien vendu		Reprise acompte
EXT-FR-FE-136	ID facture antérieure			AC-0001
EXT-FR-FE-137	Type facture antérieure			386
EXT-FR-FE-138	Date facture antérieure			01/02/2025
BT-146	Prix	10 000		1 000
BT-129	Quantité	1		-1
BT-130	Unité de mesure	C62		C62
BT-151	TVA	S		S
BT-152	Taux	20		20
BT-131	Montant net ligne	10000		-1 000

Zoom sur lignes de facture

# Ligne FACT	# ligne BC CODE ARTICLE, REFERENCE	NOM & DESIGNATION	P.U. HT (EUR)	UNIT for P.U.	Qté	Remise (-) Charge (+) (EUR)	TOTAL HT (EUR)	TVA	
1	# ligne BC: 1	Machine - Description	10 000,00	PCE	1,00		10 000,00	20,00%	
2	# ref 2 REF: AC20250023 DATE: 31/01/2025	Reprise d'acompte - Description	1 000,00	PCE	-1,00		-1 000,00	20,00%	
				S	20,00%	9 000,00		1 800,00	
							TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
							9 000,00	1 800,00	10 800,00
							Déjà payé :		0,00
Date d'échéance : 02/04/2025							NET A PAYER		10 800,00 EUR

Référence à l'acompte en ligne et non en entête

Quantité BT-129 = -1

Les avantages


- La TVA déclarée en pied de facture correspond exactement à celle restant due à la DGFIP

Les inconvénients

- Il faut pouvoir transmettre une facture au format étendu EXT-CTC-FR
- Le client doit être en mesure de pouvoir traiter ce format
- Le Total HT du pied de facture ne correspond pas au chiffre d'affaires de l'opération, le logiciel comptable doit pouvoir s'adapter à ce cas de figure.

Option 2 : reprise en pied de facture

FACTURE FINALE

FACTURE N° : F20250024 Date : 15/02/2025																					
SELLER TRADE NAME LE FOURNISSEUR 35 rue d'Ici, Seller line 2 75018 PARIS, FR CONTACT : M. CONTACT, @dresse : mol@seller.com ID : 123 - GLN : 587451236587 SIREN : 123 456 782 N° TVA : FR 11 123 456 782		Adresse du Client LE CLIENT BUYER Adresse LIGNE 2 06000 MA VILLE, France Adresse Contact: 01 01 25 45 87, buyer@buyer.com																			
Vos références N° DE CLIENT : REFCJ0215 Vos références SERVICE EXECUTANT : SERVEXEC REF COMPTABLE : BUYER ACCOUNT REF N° BON DE COMMANDE : PO201925478		Vos identifiants SIREN : 987 654 321 N° TVA : FR 05 987 654 321 Livraison: adresse, références DEL Name ID : PRIVATE_ID_DEL - DATE DE LIVRAISON : 28/02/2025 DEVISE : EURO (EUR)																			
CADRE DE FACTURATION : B1 N° DE FACTURE ASSOCIÉE : AC20250023 DATE DE FACTURE ASSOCIÉE : 31/01/2025																					
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Ligne FACT</th> <th>CODE ARTICLE REFERENCE</th> <th>NOM & DESIGNATION</th> <th>P.U. HT (EUR)</th> <th>UNIT for P.U.</th> <th>Qté</th> <th>Remise (-) Charge (+) (EUR)</th> <th>TOTAL HT (EUR)</th> <th>TVA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>10 000,00</td> <td>PCE</td> <td>1,00</td> <td></td> <td>10 000,00</td> <td>20,00%</td> </tr> </tbody> </table>	Ligne FACT	CODE ARTICLE REFERENCE	NOM & DESIGNATION	P.U. HT (EUR)	UNIT for P.U.	Qté	Remise (-) Charge (+) (EUR)	TOTAL HT (EUR)	TVA				10 000,00	PCE	1,00		10 000,00	20,00%			
Ligne FACT	CODE ARTICLE REFERENCE	NOM & DESIGNATION	P.U. HT (EUR)	UNIT for P.U.	Qté	Remise (-) Charge (+) (EUR)	TOTAL HT (EUR)	TVA													
			10 000,00	PCE	1,00		10 000,00	20,00%													
TVA acquittée sur les encaissements Tout retard de paiement engendre une pénalité exigible à compter de la date d'échéance, calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €. Les règlements reçus avant la date d'échéance ne donneront pas lieu à escompte. CONDITIONS DE PAIEMENT : PAIEMENT 30 JOURS NET																					
Date d'échéance : 02/04/2025		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Code</th> <th>Taux</th> <th>Base TVA</th> <th>Montant TVA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5</td> <td>20,00%</td> <td>10 000,00</td> <td>2 000,00</td> </tr> </tbody> </table>		Code	Taux	Base TVA	Montant TVA	5	20,00%	10 000,00	2 000,00										
Code	Taux	Base TVA	Montant TVA																		
5	20,00%	10 000,00	2 000,00																		
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOTAL HT</th> <th>TOTAL TVA</th> <th>TOTAL TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10 000,00</td> <td>2 000,00</td> <td>12 000,00</td> </tr> </tbody> </table>		TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC	10 000,00	2 000,00	12 000,00												
TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC																			
10 000,00	2 000,00	12 000,00																			
		Déjà payé : 1 200,00																			
		10 800,00 EUR																			

Le type de facture BT-3 = 380

Le cadre de facturation BT-23= B1
Le n° de facture de l'acompte est mentionné en référence

Le montant déjà payé est indiqué en TTC

BT (entête)	Description	Valeur	BT (Pied)	Description	Valeur
BT-1	Numéro de facture	FAC-0002	BT-109	Montant total HT	10 000
BT-2	Date d'émission	28/02/2025	BT-110	Montant TVA	2 000
BT-3	Type de facture (code)	380	BT-112	Montant TTC	12 200
BT-25	Réf facture antérieure	AC-0001	BT-113	Montant Payé	1 200
EXT-FR-FE-02	Type facture antérieure	386	BT-115	Montant à payer	9600
BT-8	Code exigibilité TVA	Sur débit			
BT-23	Cadre de facturation	B4			

Les avantages

- Le montant HT du pied de facture correspond au chiffre d'affaires de l'opération.
- Ce schéma correspond au standard de traitement des acomptes des logiciels comptables basiques.

Les inconvénients

- La TVA doit être corrigée par les entreprises ... avec le risque que les clients « oublient » de déclarer le surplus.

Option alternative: avoir d'acompte

AVOIR DE FACTURE D'ACOMPTE

	BT	Description	Valeur
ENTETE	BT-1	Numéro de facture	AC-0002
	BT-2	Date d'émission	01/02/2025
	BT-3	Type de facture (code)	503
	BT-8	Code d'exigibilité de la TVA	Encaissement acompte
	BT-23	Cadre de facturation	B2, (déjà payée)
	BT-25	Référence de la facture antérieure	AAC-0001
	EXT-FR-FE-02	Type fact antérieure	386
	BT-109	Montant total HT	1000
	BT-110	Montant TVA	200
	BT-112	Montant TTC	1200
	BT-113	Montant Payé	1200
	BT-115	Montant à payer	
	LIGNE	BT-153	Acompte sur commande
BT-146			1000
BT-129		Quantité	1
BT-130		C62	C62
BT-151		Code type TVA	S
BT-152		Taux TVA	20
BT-131		Montant ligne	1000

FACTURE FINALE (= FACTURE)

BT (entête)	Description	Valeur	BT (Pied)	Description	Valeur
BT-1	Numéro de facture	FAC-0002	BT-109	Montant total HT	10 000
BT-2	Date d'émission	28/02/2025	BT-110	Montant TVA	2 000
BT-3	Type de facture (code)	380	BT-112	Montant TTC	12 200
BT-25	Réf facture antérieure		BT-113	Montant Payé	0
EXT-FR-FE-02	Type facture antérieure		BT-115	Montant à payer	12 200
BT-8	Code exigibilité TVA	Sur débit			
BT-23	Cadre de facturation	B4			

Les avantages

- Cela permet d'établir une facture définitive sans avoir à utiliser des extensions en ligne.

Les inconvénients

- Nécessite de faire une déclaration de « Décaissement » (« Encaissée » avec montant négatif) puis d'encaissement de la facture, même si dans les faits seul le solde est payé par le client.
- Nécessite de savoir typer un « avoir d'acompte ».
- **Cette option n'est pas plébiscitée par la DGFIP.**

Cycles de vie

Cycles de vie « Encaissée »	Option 1 Acompte avec reprise en ligne sur facture définitive	Option 2 Acompte avec facture finale en reprise en pied	Option 3 Acompte /avoir d'acompte Facture finale
Facture Acompte Tous régimes	Déclaration du statut "Encaissée" dès réception du paiement de l'acompte quel que soit le régime de l'entreprise et le type de bien vendu		
Exemple	Déclaration de l'encaissement par le cycle de vie : <ul style="list-style-type: none"> • Statut : MDT-105 = 212 (Encaissée) • Somme reçue: MDT-215 = 1200 • Taux TVA : MDT-224 = 20 		
Facture définitive	Si TVA sur encaissement : Déclaration du statut "Encaissée" dès réception du paiement de la facture définitive		
Ex TVA sur débits	Pas de cycle de vie		
Ex TVA sur Encaissement	Déclaration de l'encaissement par le cycle de vie : <ul style="list-style-type: none"> • MDT-105 = 212 (Encaissée) • Somme reçue MDT-215 = 10 800 • Taux TVA MDT-224 = 20 	Déclaration de l'encaissement par le cycle de vie : <ul style="list-style-type: none"> • MDT-105 = 212 (Encaissée) • Somme reçue MDT-215 = 9 800 • Taux TVA MDT-224 = 20 	Déclaration de l'encaissement par le cycle de vie : <ul style="list-style-type: none"> • Statut : MDT-105 = 212 (Encaissée) • Somme reçue: MDT-215 = 12 200 • Taux TVA : MDT-224 = 20
Avoir d'acompte	N/A	N/A	Déclaration du statut "Encaissée" avec montant négatif
Exemple			Déclaration de l'encaissement par le cycle de vie : <ul style="list-style-type: none"> • Statut : MDT-105 = 212 (Encaissée) • Somme reçue : MDT-215 = - 1200 • Taux TVA : MDT-224 = 20